

Prix Antonia et Jacques MURON 2024  
de la  
LICRA Forez



**Prix de l'engagement des jeunes contre le racisme et l'antisémitisme, pour  
la Fraternité**

*En partenariat avec l'Académie de Lyon  
La Direction académique de la Loire  
Et la ville de Montbrison*



**Antonia et Jacques MURON**

**Symboles de l'engagement humaniste dans la lutte contre l'antisémitisme et le racisme.**

*Le prix Antonia et Jacques MURON, justes parmi les Nations, récompense l'action de  
jeunes de Loire Forez pour une action qui témoigne de leur engagement contre toutes les  
formes de racisme et d'antisémitisme.*

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1. POURQUOI CE PRIX ?

Fondé en 2019 par la section LICRA Forez de Montbrison a décidé de décerner, dans le cadre de son partenariat avec l'Éducation Nationale un prix à des élèves d'un ou plusieurs établissements scolaires, qui récompensera les travaux d'élèves d'un Lycée ou d'un collège, ou d'une école élémentaire, public ou privé, pour leur engagement dans une action concrète pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Suite à l'hommage rendu le 8 avril 2019, par la municipalité de Montbrison à Antonia et Jacques MURON, justes parmi les Nations, la section LICRA FOREZ a décidé d'honorer leur mémoire en donnant leurs noms à ce prix.

### 2. Qui était Antonia et Jacques MURON ?

Jacques, ancien combattant de 1914-1918, et Antonia Muron étaient agriculteurs et exploitaient une petite ferme au hameau de Curaize, à Montbrison (Loire). Ils avaient sept enfants dont trois seulement vivaient avec eux à la ferme. Un huitième était décédé en bas âge. Dès l'automne 1943, Simon Gameroff prit l'habitude de se ravitailler chez eux. Il venait à vélo de Montbrison où sa famille, des Juifs réfugiés de Paris et Strasbourg, s'était installée après maintes pérégrinations. En avril 1944, les cousins de Simon furent arrêtés et déportés. Par miracle, les Gameroff échappèrent à l'arrestation mais il fallut trouver un refuge sûr. Affolé, Simon enfourcha son vélo et alla demander à Jacques Muron s'il pouvait cacher quelques membres de sa famille qui avait décidé de se disperser pour éviter d'être arrêtés tous ensemble. Jacques et Antonia comprirent qu'il s'agissait de Juifs en danger et acceptèrent malgré la modestie de leur logis et les risques sévères. La mère de Simon, sa sœur Sarah et son fils Daniel, 3 ans, furent ainsi hébergés par les Muron, à titre gracieux jusqu'à la Libération. Simon, sa femme Pauline et leur fille Muriel trouvèrent refuge à Luré, dans le voisinage, où le curé du village les recommanda à un avocat à la retraite qui leur procura la chambre de son cocher. Mais Pauline et Muriel venaient souvent à Curaize rejoindre le reste de la famille alors que Simon travaillait dans les fermes des alentours. Après le débarquement allié, elles aussi vinrent s'installer chez les Muron. Pendant leur séjour, des gendarmes vinrent les avertir des risques qu'ils prenaient à héberger des Juifs. Jacques leur répondit : « Vous croyez me faire peur ? J'ai été enterré vivant à Verdun ! Ce sont des Français ! Tenez, buvez un verre et fichez-nous la paix ! ». Sarah et Pauline se souviennent de leur immense gentillesse et de leur générosité. Avec leur grand cœur, ils firent de leurs protégés des membres de la famille.

*Le 20 décembre 2001, l'institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jacques et Antonia Muron le titre de Juste parmi les Nations.*

**Pour mémoire :** en 1963, une Commission présidée par un juge de la Cour Suprême de l'Etat d'Israël est alors chargée d'attribuer le titre de « Juste parmi les Nations », la plus haute distinction civile décernée par l'Etat hébreu, à des personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des Juifs persécutés par l'occupant nazi.

Les personnes ainsi distinguées doivent avoir procuré, au risque conscient de leur vie, de celle de leurs proches, et sans demande de contrepartie, une aide véritable à une ou plusieurs personnes juives en situation de danger.

Pour la LICRA FOREZ, les Justes parmi les nations représentent l'élan humaniste par leur engagement dans la lutte contre l'antisémitisme fanatique du nazisme et du régime de Vichy, dépassant les clivages politiques traditionnels. A travers eux, nous souhaitons transmettre le sens de l'engagement des jeunes au service de la justice et de la liberté.

### 3. OBJECTIFS DU PRIX - PUBLICS CONCERNES

Le prix Antonia et Jacques MURON est destiné à récompenser un engagement concret de jeunes dans toute action visant à faire reculer le racisme et l'antisémitisme.

Cet engagement peut s'exprimer dans diverses structures : cycle 3 des écoles élémentaires, collèges, lycées, MFR, sections UPE2A, ULIS et SEGPA, Conseils des Délégués pour la Vie Collégienne(CAVC) et Lycéenne (CVL), associations sportives (USEP et UNSS), Maison des lycéens, associations d'éducation populaire, Jeunes des Centres d'Action Éducative (CAE), Jeunes des MJC .

### 4. FORME DES PROJETS

L'engagement des jeunes peut prendre des formes d'action très diverses dans le but de sensibiliser le public à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et aux valeurs de la République, notamment :

- un engagement collectif sur le terrain (actions de sensibilisation, projet solidaire, projet humanitaire, travail mené en partenariat avec des associations...)

- à la réalisation d'une production audiovisuelle ou écrite, d'une exposition, d'une pièce de théâtre, d'une oeuvre d'art (peinture, dessins, sculpture, musique...)

*N.B.: Cette liste est indicative ; tout projet en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, quelque soit sa forme est éligible.*

## 5. CRITERES D'APPRECIATION DU PROJET PAR LE JURY

Le jury appréciera notamment :

Critères	Indicateurs, qualificatifs	Pondération estimée
1. Engagement citoyen des jeunes dans le projet réalisé	- appropriation du projet par les élèves - investissement des jeunes dans ce projet - motivations des jeunes pour réaliser ce projet	50%
2. Rayonnement du projet	- quel(s) impact(s) / répercussion(s) le projet a t'il eu au sein de l'établissement ? à l'extérieur de l'établissement ?	15%
3. Partage du travail	- organisation des élèves pour le partage des tâches	15%
4. Qualité du travail	- soin accordé à la réalisation du projet	10%
5. Niveaux spécifiques	- école élémentaire - établissement REP ou en QPV - sections : SEGPA, ULIS, UPE2A - établissement spécifiques : CAE, IME...	10%

## 6. DEROULE DU CONCOURS ET DATE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le concours se déroule en 5 étapes :

### 1) Déclaration de candidature :

Par mail ([forez@licra.org](mailto:forez@licra.org)) ou téléphone : 07.84.56.15.88 **avant le 20 Novembre 2023**

### 2) Rencontres des jeunes et enseignants ou animateurs porteurs du projet avec des membres de la LICRA FOREZ :

De mi novembre 2023 à avril 2024 (dont une présentation de la LICRA) suivant l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid possibilité de le faire par visioconférence.

### 3) Rencontre des jeunes et enseignants ou animateurs porteurs du projet avec des membres du jury :

De mars à mi mai 2024, suivant l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid possibilité de le faire par visioconférence.

### 4) Remise des dossiers au Prix Antonia et Jacques MURON 2024 avant le Mardi 14 mai 2024 à :

LICRA FOREZ – Commission du Prix , 7 montée des Visitandines 42600 MONTBRISON

ou

par mail à : [forez@licra.org](mailto:forez@licra.org)

Les dossiers devront être constitués :

### 5) Réunion du jury :

2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2024.

### 6) Cérémonie de remise des prix :

Courant Juin 2024 à Montbrison

## 7. RECOMPENSE

La section LICRA FOREZ dote le prix d'un montant global de **1 000 € (Mille euros)**, destiné à récompenser les jeunes, un diplôme sera remis à tous les élèves ayant participé au prix.

## 7. REFERENTS LICRA POUR LE PRIX Antonia et Jacques MURON 2024 :

Pour toutes informations ou précisions sur ce concours, vous pouvez contacter dès à présent les bénévoles de la LICRA Forez : Par mail : [forez@licra.org](mailto:forez@licra.org) ou par téléphone : 07.84.56.15.88.